



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Cabinet

BUREAU SECURITE PUBLIQUE

Affaire suivie par Mme MFOUKA

Tél. : 03.80.44.67 54

Courriel : emmanuelle.mfouka@cote-dor.gouv.fr

9 FEV. 2017

Madame,

Vous avez sollicité l'autorisation de transférer à Pommard dans l'établissement de la SAS Domaine et Gros sise 5 grande Rue La Garelle, la licence anciennement exploitée à Morey Saint Denis par Mme FERREIRA Catherine dans son établissement « le Relais des Grands Crus » situé route nationale 74.

En application de l'article 24 de la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, je vous informe qu'après avoir recueilli les avis des maires concernés par ce mouvement, j'autorise le transfert de cette licence à compter de ce jour.

Je tiens par ailleurs à vous rappeler que l'exploitation de cette licence est conditionnée par l'application des dispositions du Code de la santé publique et notamment par :

- l'article L 3332-1-1 qui instaure une **formation spécifique obligatoire pour l'exploitant de cette licence** : l'attestation d'inscription à un stage (ou le permis d'exploitation) doit être présentée par l'exploitant lors de la déclaration de transfert en mairie
- l'article L 3332-4 qui précise qu'une translation d'un lieu à un autre doit être déclarée en mairie 15 jours avant le début de l'exploitation de la licence

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

La Préfète et par délégation,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet


Pauline JOUAN

Mme Anne Françoise PARENT-GROS
SAS DOMAINE AF GROS

La Garelle

5 Grande Rue

21630 POMMARD

Copie transmise à :

- Monsieur le Maire de POMMARD

- Monsieur le Maire de MOREY SAINT DENIS

Madame le Procureur de la République

Accueil titres et réglementation du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 13 heures – Cité Dampierre, 6 rue Chancelier de l'Hospital
Accueil général du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures ; et le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30 – 53 rue de la Préfecture
ADRESSE POSTALE : 53 rue de la Préfecture 21041 DIJON CEDEX – TÉLÉPHONE 03 80 44 64 00 – TÉLÉCOPIE 03 80 30 65 72 – <http://www.cote-dor.gouv.fr>

